

VIEUX-RENG



## COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, Mme Isabelle PELERIAUX, Mme Catherine RIBAUVILLE, M. Olivier CHERONT, Mme Amandine LISSE, Mme Virginie LECOMPTE

**SONT EXCUSES :** Mme Nadège HOEL donne pouvoir à Mme BRISSON Isabelle, M. MAGHUE Alexandre donne pouvoir à M. STOCKER Michaël, M. François BLANCHARD donne pouvoir à Mme LECOMPTE Virginie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

### **I. VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022.

Excédent de fonctionnement : 176 273,37 €

Déficit d'investissement : 26 603,04 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 230 241,67 €

### **II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil municipal vote l'approbation du budget primitif 2023 sur la base des taux identiques.

### **III – TARIF EAU DES FERMERS**

Par délibération du Conseil municipal, il est décidé que les frais de pompage concernant l'usage de la pompe à eau mise à disposition par la commune sont maintenus à 0,40 € par m<sup>3</sup> pompé



## IV – TRAVAUX DE L’ EGLISE

Suite aux fissures constatées et l’appel à architecte, le détail des travaux de consolidation de l’église sont présentés pour un montant total de 40 538,75 € H.T.

Une subvention Aide aux Villages et Bourg à hauteur de 50% a été sollicitée, ainsi qu’une aide du fonds de concours de l’Agglo. L’autofinancement de la commune s’élève à 18 242,44 € H.T.

## V – DIVERS

Le Conseil a été saisi d’une demande de parent d’élève souhaitant pouvoir récupérer les aliments constituant le repas de cantine lorsque l’enfant inscrit y a été absent. Les repas étant mis en température de manière collective au moment du repas, pour des conditions d’hygiène et de sécurité alimentaire, le Conseil n’a pas souhaité y donner de suite favorable.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.